

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Où va-t-on ?

- Social - Accords de Wagram - 20 questions, 20 réponses sur l'ANI et l'avant-projet de loi -

Date de mise en ligne : mercredi 6 mars 2013

Démocratie & Socialisme

Chacun peut et doit juger dans le détail de la nocivité de cet « ANI », de son déséquilibre flagrant en faveur du patronat, sans réelles avancées concrètes immédiates pour les salariés.

Le Medef avait peur des syndicats. Il avait peur des contrôles des IRP lors des plans sociaux. Il avait peur de l'inspection du travail. Il avait peur des juges. En fait, il a peur de tout contrôle social.

L'Ani facilite les licenciements là où il fallait les rendre plus difficiles.

Il facilite la déréglementation par le bas, au niveau des accords d'entreprise, là où il y avait urgence à rétablir de l'ordre public social par le haut. Il affaiblit les institutions représentatives du personnel. Il affaiblit l'inspection du travail. Il ne limite pas la précarité. Il limite le pouvoir des juges. Il limite le pouvoir des prud'hommes.

C'est bien Laurence Parisot qui affirme que « *la liberté de penser commence là où commence le code du travail* ».

L'ANI réduit le rôle des syndicats.

L'ANI réduit le rôle des IRP.

L'ANI écarte l'inspection du travail.

L'ANI réduit le contrôle des juges

Rien, rien, rien ne justifie que les syndicats et les partis de gauche cèdent au Medef. La France est de gauche, la gauche dirige la France, elle a été élue pour cela, dans 2 villes sur 3, 20 régions sur 22, 61 départements sur 100, à l'assemblée, au sénat et à la présidence.

Cet accord ne doit pas être transposé dans la loi !

L'Ani ne fera aucun chômeur de moins, aucun précaire de moins.

Il ne fera aucun emploi de plus.

Rien dans l'Ani n'a de chance d'influer sur l'inversion de la courbe du chômage en 2013.

Il avait été envisagé un contrôle des plans sociaux boursiers, ou abusifs. Ils sont facilités simplifiés pour les employeurs. Une fois les délais raccourcis, les PSE facilités, les employeurs vont se ruer dessus. Le Medef a obtenu, là, le plus sûr moyen de couler la gauche et de faire le maximum de chantage à l'emploi contre les salariés et leurs syndicats.

Chaque fois que les licenciements ont été facilités (1986, avec la « suppression du contrôle administratif de l'inspection du travail », 2008 avec la « rupture conventionnelle ») il y a eu des « pics » de licenciements. Par exemple les « ruptures conventionnelles » qui permettent des ruptures de contrats sans motif, il y en a eu 1 million, 250 000 par an depuis 2008, un raz de marée !

Le pire est que cet accord qui doit être transposé dans la loi par le gouvernement va nuire... à la politique tracée par le gouvernement !

Cet accord, si, par malheur, il lui est donné tel quel une suite parlementaire, va nuire à l'objectif d'inverser la courbe du chômage avant fin 2013 !

Où va-t-on ?

On doit éveiller, informer, mobiliser contre l'ANI dans son entier.

Plus il y aura de réunions, de manifestations contre l'ANI, plus nous sauverons la gauche du désastre dans lequel le Medef veut l'entraîner. Ce n'est pas contre le gouvernement ni contre les syndicats minoritaires signataires qu'il faut manifester, c'est contre le Medef.

On a noté 54 reculs du droit en 27 articles dans l'ANI.

Et on a commencé pour prévenir ces dégâts, 37 premiers amendements à l'avant projet de loi.

Il est compliqué, cet ANI ? Oui, comme le TCE était compliqué. Comme le CNE et le CPE étaient compliqués. Comme le Code du travail est « compliqué » (en fait 10 articles clefs et simples comptent). On se rend compte que les explications sont aussi accessibles à des millions de salariés.

À la fois, on doit conforter le sentiment qu'il faut rejeter l'ANI en bloc, manifester le 5 mars et en avril et en ami, contre son adoption dans la loi.

Cette journée nationale doit exprimer un refus de l'austérité et de la flexibilité ; l'exigence de réponses nouvelles pour les droits sociaux, l'emploi, l'augmentation des salaires et des pensions.

À la fois, il faut des objectifs concentrés, simplifiés, unificateurs. Il faut des amendements pied à pied pour aider les parlementaires à comprendre et à résister.

Il faut relier tout cela à toutes les luttes contre les plans sociaux en cours. Pour une loi de contrôle des licenciements boursiers et abusifs.

Il faut expliquer qu'un bon code du travail, c'est de meilleurs salaires. Un bon code du travail c'est davantage de boulot. C'est un meilleur boulot. Un bon code du travail, c'est de meilleurs salaires, de meilleures conditions de travail.

Enfoncer l'ANI c'est ouvrir la brèche pour une autre et meilleure législation sociale. Celle que les salariés attendaient lorsqu'ils ont voté en mai et juin 2012.

Les parlementaires vont être sensibles en mars et en avril à la mobilisation de la majorité des syndicats syndiqués, des salariés. Nous pouvons, nous devons gagner.

Commencement le 5 mars.

Gérard Filoche, du 9 au 18 février 2013